



NOUS REMERCIONS NOS PARTENAIRES



ARTIP COMMUNICATION - CONCEPT/RÉALISATION SIRET 378 158 752 00048
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



L'Athlétic Club Auscitain présente



25^e édition
Le SOUFFLE du GERS
25 MARS 2012

Seissan-Auch 21,100 km
Boucagnères-Auch 10 km
25 bougies à souffler

Auch

AUREZ-VOUS ASSEZ DE SOUFFLE ?

Pavie

Lasseube-Propre

Boucagnères

Sansan

Ornézan

Seissan

Courses qualificatives
au championnat de France

<http://www.semiseissanauch.org>
Règlement et bulletin d'inscription à l'intérieur

Vos magasins «Sud-Ouest» >

- Albi
- Agen
- Auch
- Aurillac
- Bergerac
- Boé
- Brive
- Cahors
- Castres
- Gourdon
- Labège
- Lannemezan
- Libourne
- Lormont
- Moissac
- Montauban
- Mont de Marsan
- Orthez
- Pamiers
- Périgeux
- Saint Gaudens
- Saint Paul Les Dax
- Saint Alban
- Saint Médard
- Toulouse
- Villefranche de Rouergue
- Villeneuve sur Lot

«Sud-Ouest»

REGLEMENT

Art. 1: L'Athlétic Club Auscitain, avec l'aide de ses partenaires, organise le Dimanche 25 Mars 2012 le semi marathon SEISSAN-AUCH et le 10 km BOUCAGNERES-AUCH.
Ces épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés.

Art. 2: Le départ du 21,1 km est fixé à 10h à Seissan, 100m en amont pour les Handisport à 9h50. L'arrivée sera jugée sur la piste d'athlétisme du Stade Jacques Fouroux à Auch. Le départ des 10 km est fixé à 9h30 à Boucagnères.

Art. 3: Le 21,1 km et le 10 km sont classants et qualificatifs pour le Championnat de France FFA.

Art. 4: Le dossier d'engagement doit comprendre:
- la fiche d'inscription
- la photocopie de la licence FFA 2011/2012 ou un certificat médical
OBLIGATOIRE pour les non licenciés mentionnant l'absence de contre indication à la pratique de la course à pied en compétition daté de moins d'un an
- pour les 16/18 ans qui ont le droit de participer seulement au 10 km une autorisation parentale est souhaitable pour les non licenciés
- les droits d'engagement (voir Art. 7)

Art. 5: En cas d'annulation de l'épreuve le jour même ou en cas de non participation à l'une des épreuves, les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

Art. 6: Les catégories d'âge donneront lieu à un classement conforme aux règles de la FFA.
Des récompenses seront attribuées en fonction de la dotation globale annoncée ainsi que des lots en nature. Tous les participants se verront remettre un tee-shirt souvenir.

Art. 7: Les droits d'inscription, pour le 21,1 km, sont fixés à 15€ avant le jour de la course.
Moyennant un supplément de 3€, les inscriptions seront prises jusqu'au dernier moment à Seissan.

Les droits d'inscription, pour le 10 km, sont fixés à 10€ et 12€ le jour de la course à Boucagnères.

Les dossards pourront être retirés au Stade Jacques Fouroux (résidence du Moulias (O.M.S)) le samedi 24 Mars 2011 de 14h à 18h30 ou bien le jour de la course à Seissan et Boucagnères. Il devra être porté sur la poitrine et ne devra pas être plié. (Prévoir des épingles).

Les chèques sont à rédiger à l'ordre de: Athlétic Club Auscitain. On pourra s'inscrire auprès de:
Saccilotto Isabelle, 11 rue Edmond Castéra - 32000 AUCH

Art. 8: Conformément à la loi, l'Athlétic Club Auscitain est couvert par une police d'assurance en responsabilité civile souscrite auprès de la société AXA. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art. 9: Seul le 21,1km est ouvert aux athlètes handicapés; organisation et classement assurés par Auch Handi: Omar- 06 84 17 39 66

Art. 10: La participation au semi-marathon SEISSAN-AUCH et au 10km BOUCAGNERES-AUCH suppose l'acceptation du présent règlement.

TOUT SAVOIR

INSCRIPTION

Au moyen du bulletin ci-joint (un repas vous est proposé le dimanche midi). Aucune inscription par téléphone, fax ou email.

DOSSARDS

Ils peuvent être récupérés le samedi 24/03/2012 de 14h à 18h30 au Stade Jacques Fouroux - Résidence du Moulias (O.M.S / Av. des Pyrénées) à Auch ou le jour de l'épreuve sur les lieux d'inscription.

HORAIRES

Départ du semi-marathon — 10h à Seissan
Départ du 10km — 9h30 à Boucagnères



NAVETTES

Départ des navettes pour Seissan et Boucagnères:
Toutes les 15mm : AUCH/ BOUCAGNERES de 8H00 à 8H30
AUCH /SEISSAN de 8H00 à 9H00
Possibilité de laisser un sac au vestiaire dans la dernière navette de Seissan et de le récupérer au Stade Jacques Fouroux devant la piscine à Auch, après la course.

RECOMPENSES

Dotation globale: 3500 €
SEMI: 5 premiers Hommes et Femmes
Classement par équipe: 1 première équipe Hommes et 1 première équipe Femmes (le classement s'effectue sur 3 athlètes pour les femmes et 4 athlètes pour les hommes licenciés FFA).
Challenge du club le plus représenté et de nombreux challenges
Prime au record du semi et lots en nature.
10 KM: 3 premiers Hommes et 3 premières Femmes au scratch .
3 premiers de chaque catégorie Homme et Femme.
Remise des récompenses à partir de 10h30.

RECORDS

Semi: Homme 1h02'05- Femme 1h11'22



DOUCHES

Stade Jacques Fouroux à Auch

CONTACT

Office municipale des Sports: 05 62 61 25 02
(horaires de bureau)
SACCILOTTO Isabelle: 05 62 05 47 73
MARROT Monique: 06 20 37 65 22
MEDIAMOLE Bernard: 05 62 63 07 46
Email: souffledugers@hotmail.fr

Site Internet: semiseissanauch.org

FICHE D'INSCRIPTION

A RETOURNER AVANT LE 20/03/2012 À:
SACCILOTTO ISABELLE: 11 RUE EDMOND CASTÉRA - 32000 AUCH
TEL: 05 62 05 47 73
TOUTE INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU CHÈQUE D'ENGAGEMENT
ET DE LA PHOTOCOPIE DE LA LICENCE 2011-2012
OU DU CERTIFICAT MÉDICAL.
NE PAS OUBLIER LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE ÉTUDIANTE POUR BÉNÉFICIER
DE LA RÉDUCTION POUR LA PARTICIPATION À LA COURSE ET AU REPAS

21,1 KM

10 KM

(ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES)

N° DE LICENCE F.F.A.:
NOM: PRÉNOM:
SEXE: M F ANNÉE DE NAISSANCE: NATIONALITÉ:
CLUB OU ASSOCIATION: CATÉGORIE:
ADRESSE:
CODE POSTAL : VILLE :
N° DE TÉLÉPHONE:
ADRESSE EMAIL:

DROITS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION (O.M.S) JUSQU'AU 24/03/2012	15€ POUR LE 21,1 KM
INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE	18€ POUR LE 21,1 KM
INSCRIPTION POUR LE 10 KM	10€
INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE	12€

RÈGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE ATHLETIC CLUB AUSCITAIN

JE RECONNAIS ET ACCEPTE QUE PAR LE SEUL FAIT DE MON INSCRIPTION,
JE M'ENGAGE À ME SOUMETTRE À L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS
DU RÈGLEMENT SEMI-MARATHON SEISSAN-AUCH
ET DU 10 KM BOUCAGNERES-AUCH.

INSCRIPTION REPAS REPAS DU DIMANCHE 25 MARS 2012

NOM: PRÉNOM:
NOMBRE DE RÉSERVATION: X 12€ =

RÈGLEMENT PAR CHÈQUE EN MÊME TEMPS QUE L'INSCRIPTION.

REDUCTION ÉTUDIANT

- 2€ pour
l'inscription
à la course.
8€ le repas

REDUCTION

- 2€ pour
l'inscription
à la fois à la
course et au
repas

REDUCTION ENFANT

- de 12 ans
8€ le repas